



Communication

Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 00 00
communications@snb.ch

Zurich, le 13 janvier 2022

La BRI, la BNS et SIX testent avec succès l'intégration du règlement d'opérations en MNBC de gros avec des banques commerciales

Le projet Helvetia anticipe un avenir où davantage d'actifs financiers tokenisés basés sur la technologie des registres distribués coexisteront avec les systèmes actuels.

La Banque nationale suisse et cinq banques commerciales ont intégré une MNBC de gros dans leurs systèmes et processus existants de post-marché.

Les tests ont porté sur un large éventail d'opérations en francs suisses: opérations interbancaires, opérations de politique monétaire et opérations transfrontières.

Intégrer une monnaie numérique de banque centrale (MNBC) dite «de gros» dans des systèmes bancaires principaux déjà en place est une tâche complexe qu'il est impératif de maîtriser avant une émission. La phase II du projet Helvetia démontre avec succès qu'une telle intégration serait réalisable sur le plan opérationnel. En vertu de la loi suisse, il est par ailleurs possible d'émettre une MNBC de gros sur une plate-forme basée sur la technologie des registres distribués (TRD) exploitée et détenue par une entreprise du secteur privé.

La phase II du projet Helvetia est une expérimentation menée conjointement par la Banque des Règlements Internationaux (BRI), la Banque nationale suisse (BNS) et SIX (le principal prestataire de services en matière d'infrastructures des marchés financiers en Suisse), de concert avec cinq banques commerciales, à savoir Citi, Credit Suisse, Goldman Sachs, Hypothekarbank Lenzburg et UBS.

Le projet Helvetia anticipe un avenir où les actifs financiers seront plus fréquemment convertis en jetons numériques («tokenisés») et où les infrastructures des marchés financiers seront davantage exploitées via la TRD. Selon les normes réglementaires internationales, les exploitants d'infrastructures des marchés financiers d'importance systémique devraient, dans



Communiqué de presse

la mesure du possible, effectuer leurs règlements en monnaie de banque centrale. Si aucune plate-forme TRD existante ne revêt pour l'instant une importance systémique, cela pourrait être le cas à l'avenir. En outre, les banques centrales pourraient être amenées à étendre la mise en œuvre de leur politique monétaire aux marchés des actifs tokenisés.

Réalisée au quatrième trimestre 2021, l'expérimentation a porté sur le règlement d'opérations interbancaires, d'opérations de politique monétaire et d'opérations transfrontières dans les environnements de test de SIX Digital Exchange (SDX), du système suisse de règlement brut en temps réel SIX Interbank Clearing (SIC) et de systèmes bancaires principaux.

«Nous avons démontré qu'il est possible de maîtriser une innovation technologique en vue de préserver les meilleurs éléments du système financier actuel, dont le règlement en monnaie de banque centrale, tout en dégagant potentiellement des avantages nouveaux », déclare Benoît Cœuré, qui dirige le pôle d'innovation de la BRI. Il ajoute: «Du fait du recours accru à la TRD, cela deviendra de plus en plus important».

«Pour continuer à remplir leur mandat consistant à assurer la stabilité financière et monétaire, les banques centrales doivent rester à la pointe du progrès technologique. Le projet Helvetia illustre parfaitement la démarche à adopter pour y parvenir. Il a permis à la BNS de mieux comprendre comment la sûreté de la monnaie de banque centrale pourrait être étendue aux marchés des actifs tokenisés», déclare Andréa M. Maechler, membre de la Direction générale de la BNS.

«SIX est fière de collaborer avec le pôle d'innovation de la BRI et la BNS pour contribuer au projet Helvetia en mettant à profit SDX, la première infrastructure des marchés financiers réglementée au monde à être basée sur la TRD. Le projet démontre que la plate-forme SDX permet le règlement de bout en bout d'actifs tokenisés en MNBC de gros», conclut Jos Dijsselhof, CEO de SIX.

Helvetia est un projet de pure investigation, qui ne saurait indiquer une intention de la BNS d'émettre une MNBC de gros. La phase II poursuit l'exploration du règlement en MNBC de gros d'actifs convertis en jetons numériques qui avait été lancée lors de la [première phase du projet Helvetia](#) en 2020.

Lisez le rapport complet de la deuxième phase (en anglais): [Project Helvetia Phase II – settling tokenised assets in wholesale CBDC](#).